

## INSCRIPTION COLLEGE AU CINÉMA POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

Bulletin à retourner impérativement avant le vendredi 9 octobre 2020 à :  
**FORMAT' CINÉ 3 rue Camille Flammarion 37000 TOURS**

COLLÈGE : .....

SIRET :

Ville : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

Tél. :

Horaires de l'établissement : (indispensables pour l'organisation des séances et des transports)

Matin de h à h après-midi de h à h

Mercredi de h à h

### PROFESSEUR COORDONNATEUR

Mme, M. ....

Courriel personnel : .....

N° de téléphone en cas d'urgence : .....

En cas d'absence, joindre Mme, M. ....

### DISPOSITIF COLLÈGE AU CINÉMA 2020/2021

**Coût pour l'établissement** : 7,50 € par élève inscrit.

**Coût global du dispositif et de l'organisation** : environ 22 € par collégien pour l'année scolaire (3 films).

Les établissements scolaires prennent en charge la somme de 7,50 € par élève et l'adhésion institutionnelle de 16 € à l'association Format'Ciné est obligatoire. Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire finance les transports en car et une grande partie des frais généraux de l'opération, soit environ la moitié du coût total. La DRAC Centre participe à hauteur de 6 % du budget et la mairie de Tours à hauteur de 5%.

Merci de régler la première facture (adressée en novembre) avant le 15 décembre 2020. Si vous souhaitez deux factures (2020 et 2021), précisez -le sur ce document.

### EFFECTIFS D'ÉLÈVES INSCRITS

	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs		Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre d'accompagnateurs
6 <sup>e</sup>				4 <sup>e</sup>			
5 <sup>e</sup>				3 <sup>e</sup>			
		Nombre de classes		Nombre d'élèves		Nombre d'accompagnateurs	
TOTAL							

Estimation du temps nécessaire pour se rendre de l'établissement à la salle de projection :

### SOUHAIITS POUR LES SÉANCES (valables pour toute l'année scolaire 2020/2021)

- Informations sur l'organisation des séances :

\* Séances Tours et agglomération : programmées aux cinémas "Studio" de Tours exclusivement le matin.

\*\* Séances département (hors agglomération) : Les établissements ayant besoin d'un transport en car pour aller à la salle de cinéma ne doivent proposer que des matinées (rotations de car impossibles l'après-midi).

\*\*\* Circuit Ciné Off : Des séances sont possibles dans certaines communes pour un minimum de 100 élèves inscrits. Les collèges concernés devront soit inscrire au minimum 100 élèves par niveau (6<sup>e</sup>/5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>/3<sup>e</sup>), soit demander à l'association si un regroupement avec un autre collège est possible.

- proposer **impérativement** plusieurs souhaits (notamment pour les jours de préférence),

- préciser si vous préférez **garder** le même jour de la semaine toute l'année ou bien **changer** d'un trimestre à l'autre.

Choix de ½ journées ou de matinées	Niveau 6 <sup>e</sup> /5 <sup>e</sup> nombre d'élèves : .....	<b>GARDER ou CHANGER</b>	Niveau 4 <sup>e</sup> /3 <sup>e</sup> nombre d'élèves : .....	<b>GARDER ou CHANGER</b>
de préférence				
possible				
à la rigueur				
impossible				

**Signature du chef d'établissement :**

**Tampon :**